



Qu'est ce que l'inhumain ?

« *Qu'est-ce que l'inhumain ?* » pose en filigrane la question des limites que l'Homme ne pourrait franchir impunément sans que son statut même d'Homme, son appartenance à la race humaine, ne soit remis en question.

Les tortionnaires nazis (on célèbre en 2005, les 60 ans de la libération des camps) et tous les criminels de guerre qui leur ont succédé auraient franchi cette limite, s'excluant eux-mêmes de ce qui fait l'Homme ; si bien que leurs actes ne peuvent nous paraître qu'inhumains.

Nous ne disposons pas d'une définition légale internationale du traitement inhumain et dégradant, mais on s'accorde à traiter d'« inhumains » des traitements qui briseraient l'intégrité et la dignité des Hommes. Néanmoins, l'article 1 § 2 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 9 décembre 1975 stipule que "*La torture constitue une forme aggravée et délibérée de peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants*".

Mais le concept de ce qui est inhumain est tout ce qu'il y a de plus culturel : dans l'Antiquité par exemple, le fait de fouetter des esclaves n'était pas jugé comme étant inhumain puisque les esclaves n'étaient pas considérés comme des êtres humains. De plus, nombre de coutumes, jugées par définition normales par ceux qui les pratiquent, peuvent être taxées d'inhumaines par ceux qui leur sont étrangers, comme le cannibalisme, les mutilations sexuelles ou les rites d'initiation.

Et la violence conjugale ?

La violence conjugale se situe d'emblée sur le terrain des rapports de pouvoir et de domination issus d'une structure sociale, d'une culture axée sur l'inégalité des sexes.

Physique, psychologique, verbale, émotionnelle, sexuelle, économique ... la violence conjugale se manifeste sous des aspects extrêmement variés. Ainsi, une femme peut être atteinte dans son intégrité physique : gifles, coups de poings, coups de pieds, sévices, strangulations. Le recours aux objets domestiques est fréquent lors de ce genre d'agression : brûlures par cigarette, coups portés au moyen d'une ceinture, utilisation ou menace d'une arme telle que couteau, outils... La violence conjugale peut également consister à dénigrer, humilier, dégrader la femme dans sa valeur en tant qu'individu ou se manifester par des attaques verbales, des scènes de jalousie, des menaces, un contrôle de ses activités, des tentatives pour l'isoler de ses proches et de ses amis pouvant aller jusqu'à la séquestration.

Dominique Rozenberg,
le 27 janvier 2005, date anniversaire des 60 ans de la Libération du camp d'Auschwitz



Analyse du film *« Te doy mis Ojos »:* *Je t'aime à t'en frapper*



« Te Doy mis Ojos » est en quelque sorte le trajet thérapeutique d'un couple dont l'amour est désespérément remis en cause par la violence latente – et parfois explosive – du mari. D'un côté, une femme battue qui a peur de son mari mais qui l'aime quand même. De l'autre, un homme, mari violent et conscient de ses actes, qui tente de comprendre ses colères et de les maîtriser... Car sa plus grande crainte est de perdre sa femme qu'il aime sincèrement.

La grande force du film de Iciar Bollain est d'éviter les écueils du mélodrame et des clichés moralisateurs. Plutôt que de se complaire dans des scènes de gifles et d'assiettes qui volent, la réalisatrice décortique le mécanisme de la violence conjugale et ses conséquences dans toute leur complexité humaine et psychologique. Le mari indigne n'est pas un monstre, même si il est parfois ignoble dans ses actes. Sa souffrance est réelle et le spectateur est invité à découvrir sa psychologie sans jugement manichéen. Et si certaines scènes sont dures, elles le sont moins pour les actes de violence physiques – qui sont représentées avec pudeur - que pour la violence morale qui y sont intimement liés.

« Te Doy mis Ojos », plutôt que de poser un jugement utile mais convenu, choisit la voie plus difficile de l'analyse intimiste et pose les jalons d'une réflexion autour d'un sujet toujours délicat et, malheureusement, plus que jamais d'actualité.

« Te doy mis ojos », de Iciar Bollain (Espagne, 2003)

David Morelli
Chargé de communication LDH

UN CRI DE REVOLTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Non, elle ne dit rien. Parce qu'elle a honte. Et parce qu'elle croit, à chaque nouveau départ, retrouver l'homme qu'elle a épousé, et qu'elle aime encore. A la suite d'un éclat de violence de plus, Pilar s'enfuit chez sa sœur, avec son petit garçon. Antonio promet de s'amender : il accepte même de voir un spécialiste pour comprendre les crises de rage qui le submergent. Sujet douloureux. Œuvre grave. On n'est pas dans le sensationnel, mais dans le film document (...). Iciar Bollain ne simplifie rien, et surtout pas le personnage masculin que l'on devine, peu à peu, aussi apeuré que celle qu'il bouscule et frappe pour mieux se rassurer. Apeuré, certes, mais sans excuse : le regard de la réalisatrice épouse constamment celui de son héroïne qui, entre détestation de l'autre et mépris de soi, saura, insensiblement, trouver la force de prendre un nouveau départ. Renaître, enfin. Le film ressemble au parcours de Pilar (formidablement interprétée par Laia Marull) : banal à certains moments, angoissant le plus souvent. Constamment traversé, en tout cas, par des éclats de révolte. Et d'espoir.

Pierre Murat, *Télérama*